



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Distribution

Question écrite n° 47213

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur les dispositions de l'article L. 34 du code du domaine public de l'Etat relatives à l'exonération de la redevance pour occupation privative de ce domaine. Depuis 1910, les communes qui gèrent elles-mêmes leur service d'eau potable sont exonérées du paiement de la redevance domaniale pour les canalisations et réservoirs empruntant le domaine public national. En revanche, les communes qui ont choisi de déléguer à un tiers la gestion du service de distribution publique d'eau potable ne bénéficient pas de cette exonération. Selon la réponse apportée à la question écrite n° 35599, parue au J.O. du 17 juin 1996, cette situation différenciée tient au fait que, si la délégation ne remet pas en cause le caractère d'intérêt général du service public exercé, le mode de rémunération du délégataire et le caractère lucratif de son activité ne justifient pas l'exonération. En pratique, on observe toutefois que la délégation du service de distribution d'eau potable tend à se généraliser. Compte tenu de l'évolution des normes de potabilité, de la complexité croissante des techniques à mettre en œuvre et de la lourdeur des investissements nécessaires, en effet, la gestion directe, qui était sans doute courante en 1910, est devenue quasiment impossible aujourd'hui. Ce constat vaut tout particulièrement en milieu rural, où les collectivités disposent de moyens limités, notamment en personnel. Des lors, on peut s'interroger sur la pertinence de la distinction qui est faite, concernant l'exonération de la redevance pour occupation du domaine public, selon que le service est géré directement ou dans le cadre d'une délégation. C'est pourquoi il lui demande s'il ne serait pas opportun d'envisager l'extension du champ d'application de cette exonération aux collectivités qui délèguent le service de distribution d'eau potable.

Données clés

Auteur : [M. Lenoir Jean-Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47213

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 187